



Procès-verbal de l'assemblée annuelle de la Conférence des cadres retraités de Montréal tenue le jeudi 13 octobre 2016, au Sanctuaire Marie Reine-des-Cœurs, au 4000, rue Bossuet, Montréal, au sous-sol.

1) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Yvon Langlois, président, procède à l'ouverture de l'assemblée annuelle à 15 h 40 et souhaite la bienvenue à tous. Il présente les membres du conseil d'administration : M. Gilles Lachance, vice-président, M. Paul-Émile Bouchard, trésorier, Mme Claudette Rousseau, secrétaire, et les administrateurs, Mmes Marjolaine Morin et Danielle Brabant, MM. Michel Milot, Bernard Paiement, Mario Perreault et André St-Germain ainsi que M. Daniel Girard, représentant de l'ACMM (observateur), qui est absent aujourd'hui.

2) LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposée par : M. Roger Lajoie
Appuyée par : M. Claude Cossette

Adoptée à l'unanimité

3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 29 OCTOBRE 2015

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée annuelle du 29 octobre 2015 tel que déposé.

Proposée par : Mme Marie Deraspe
Appuyée par : Mme Danielle Brabant

Adoptée à l'unanimité

4) RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Mme Marjolaine Morin, Présidente d'élection, procède à la lecture de son rapport, lequel se résume comme suit :

Cette année, les membres avaient jusqu'au 17 septembre 2016 pour poser leur candidature selon les règles édictées dans le code de règlements. Cinq postes étaient à pourvoir. Le président, le trésorier et trois administrateurs déjà en poste ont soumis leur candidature. Un seul candidat s'est présenté pour chacun des postes en élection.

Mme Marjolaine Morin déclare élues les personnes suivantes :
Au poste de président, M. Gilles Lachance,
Au poste de trésorier, M. Paul-Émile Bouchard,
Et aux postes d'administrateurs : MM. Michel Milot, Bernard Paiement et Mario Perreault.

De plus, M. Daniel Girard est le représentant de l'ACMM au sein du conseil d'administration de la CCRM.

En terminant, Mme Morin félicite tous les élus et leur souhaite un excellent mandat.



5) RAPPORT DU TRÉSORIER

Le trésorier, M. Paul-Émile Bouchard, dépose les états financiers au 31 décembre 2015.

M. Bouchard explique les principaux écarts entre 2014 et 2015, dont une réduction des revenus au niveau des cotisations en raison de la baisse des cotisations à 4 \$ par paye et une hausse des revenus grâce aux intérêts sur placements échus et à la ristourne de La Capitale. L'erreur sur le compte de taxes municipales et scolaires du local sur Jarry, de l'année précédente, explique la différence au niveau des coûts administratifs. En ce qui concerne les activités sociales, la baisse est attribuée aux dépenses exceptionnellement élevées de l'année 2014 pour le gala des 20 ans de la Conférence et des 50 ans de l'ACMM. La différence concernant les dépenses du conseil d'administration est due à la tenue, en début d'année 2015, d'un lac-à-l'épaule. Finalement, aucuns frais d'expertise n'ont été dépensés en 2015, ce qui explique cet écart. Le surplus s'élève à 24 706 \$, plus du double de l'année précédente.

M. Bouchard présente le bilan au 31 décembre 2016. Il explique l'état des résultats par rapport au budget 2015. Il précise, entre autres, que les activités sociales, considérant le réel des dépenses comparé au réel des revenus, ne sont que de 16 % du budget.

M. Bouchard répond à quelques questions, entre autres, de M. Claude Papineau concernant les placements.

M. Denis Tremblay suggère que le terme provision pour défense professionnelle et placement devrait être un seul élément sous le titre de placement, et que la provision, qui est un fonds réservé pour la défense professionnelle, devrait être présentée séparément de l'avoir des membres. M. Tremblay remarque également qu'il n'y a aucune note dans les états financiers qui n'explique, entre autres, la constitution ni l'usage de la provision.

6) COTISATIONS DES MEMBRES

M. Paul-Émile Bouchard, trésorier, explique que, cette année encore, les surplus sont importants, le conseil d'administration suggère donc, pour équilibrer le budget, de baisser d'un dollar les cotisations des membres.

M. Claude Papineau, considérant la bonne réserve, suggère de réduire à 2 \$ la cotisation.

M. Gilles Lachance répond qu'une réserve d'environ 90 000 \$ permettrait de régler environ deux dossiers et qu'il y a actuellement deux dossiers qui exigeront peut-être ces sommes : celui de la Loi 15 de la caisse de retraite et celui des assurances.

M. Yvon Langlois rappelle aux membres que le conseil d'administration a baissé de moitié les cotisations ces trois dernières années. De plus, il rassure les membres que le conseil d'administration est toujours vigilant pour ne pas accumuler des sommes indûment, mais que d'autres dossiers exigeront des dépenses comme le recrutement et les communications.

Sur la recommandation du conseil d'administration, il est proposé de baisser la cotisation à 3,00 \$ par paye et de maintenir à 2,60 \$ celle des conjoints survivants, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Proposée par : M. Réal Martin

Appuyée par : Mme Lucille Prud'homme

Adoptée à la majorité

7) NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR

M. Denis Tremblay explique à l'assemblée que le terme exact est un expert-comptable et non un vérificateur. Le conseil d'administration accepte de changer ce terme à partir de maintenant.

Il est proposé de nommer M. Pierre Gagnon comme expert-comptable.

Proposée par : M. Paul-Émile Bouchard

Appuyée par : M. Claude Masson

Adoptée à l'unanimité

M. Pierre Gagnon accepte la responsabilité inhérente à cette tâche.

8) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉ

8.1 Retraite : M. Gilles Lachance

M. Lachance, vice-président de la Conférence, coordonne tous les dossiers reliés à la retraite. Il est élu comme représentant, par les retraités, à la Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal et il est également président de cette Commission.

Comité du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal

M. Lachance explique que l'an dernier, il décrivait les principales préoccupations, suite à l'adoption de la Loi 15, le 4 décembre 2014, sur la pérennité des régimes de retraite. Cette année, le comité de retraite de la Caisse et les employés du Bureau des régimes de retraite ont travaillé pour compléter les étapes à franchir, dont la première étant l'obligation pour l'employeur et les associations d'actifs d'en arriver à une entente pour assurer, selon les critères fixés par la loi, la pérennité du régime avant le 1^{er} août 2016. Cette entente a été déposée au comité de retraite le 5 juin dernier.

M. Lachance poursuit en informant les membres que, bien que les retraités ne soient pas un intervenant au niveau de cette entente, il a émis des commentaires sur le sujet à la réunion de la Caisse. Il ne pouvait entériner l'entente puisqu'elle touche aux retraités sans que ceux-ci n'aient été informés. Il a relevé trois points : premièrement, les utilisations futures des excédents, deuxièmement, la composition du comité du régime de retraite et troisièmement, les dépenses d'administration sur le régime. M. Lachance précise qu'étant donné que les retraités représentent plus de 60 % des actifs du régime, les retraités auraient dû être consultés sur ces points. La Conférence aura probablement à consulter des avocats dans ce dossier.

M. Lachance répond à quelques questions dont plusieurs concernant la Caisse de retraite alors il invite les membres à assister à l'assemblée annuelle de la Commission qui suivra cette rencontre, immédiatement après le buffet.

M. Lachance poursuit son rapport en rappelant que, même si la situation financière du régime s'est améliorée au 31 décembre 2015, il persiste un déficit important. Il ajoute que pour éponger la partie attribuable aux retraités, l'employeur peut suspendre l'indexation des retraités à partir du 1^{er} janvier 2017. M. Lachance précise que l'employeur convoquera les retraités à une séance d'information cet automne pour déposer son argumentation et permettre aux retraités de s'exprimer sur le sujet. M. Lachance invite les membres à se présenter à cette rencontre importante, même si cela touche une minorité de retraités puisque plusieurs ont une formule d'indexation qui n'apporte aucune augmentation de la rente.

8.2 Assurances : M. Gilles Lachance

M. Lachance explique que les employés cadres actifs ont informé la Conférence qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, tout nouveau retraité devra payer la totalité de la prime d'assurance s'il désire profiter de celle-ci.

Le service des Ressources humaines a confirmé à la Conférence que le Comité exécutif et le Conseil municipal ont adopté une modification au régime d'assurance en décembre 2015. Comme un délai de trois ans est nécessaire pour modifier l'entente des cadres en assurance, l'application se fera en date du 1^{er} janvier 2019.

M. Lachance précise que tous les retraités actuels et ceux qui prendront leur retraite avant cette date continueront à défrayer 41 % de la prime et l'employeur 59 %. Seuls les nouveaux retraités à partir du 1^{er} janvier 2019 devront défrayer la totalité des coûts.

Le conseil d'administration se penchera sur le sujet afin de déterminer s'il est avantageux d'offrir un service en assurance maladie et dentaire à ses membres.

8.3 Recrutement : M. Michel Milot

M. Milot indique que le nombre de membres continue d'augmenter. Depuis l'assemblée annuelle de l'an dernier, la Conférence a accueilli en ses rangs 17 nouveaux cadres retraités. Par contre, 3 membres sont décédés et 1 a quitté pour des raisons personnelles.

M. Milot résume la situation des 7 dernières années : 117 nouveaux membres, 46 décès et 18 membres ont quitté pour diverses raisons, ce qui fait un gain net de 53 membres.

M. Milot précise que le comité va poursuivre une intense campagne de recrutement. Le programme appelé « Avantage membre à la CCRM », mis sur pied depuis le 1^{er} janvier 2016, permet d'offrir aux membres des activités à un coût très avantageux et permet également aux nouveaux membres de découvrir la CCRM à travers les différents événements.

En 2017, le comité compte accentuer le recrutement auprès des futurs cadres retraités. Le nombre actuel de membres s'élève à 454.

8.4 Journée plein air : M. Mario Perreault

M. Perreault résume la journée pleine air 2016, qui s'est tenue le 7 septembre dernier, et qui a eu lieu dans les environs de la ville de St-Hyacinthe. Les membres avaient le choix entre une partie de golf sur le parcours du Club de golf de St-Hyacinthe ou une sortie au Spa Nordique de St-Hilaire. Les 120 golfeurs et les 30 participants à la visite ont beaucoup apprécié leur journée. Ces activités ont été suivies d'un souper et de tirage de nombreux prix de présence. Au total, 155 personnes ont participé à cette journée.

M. Perreault tient à remercier les commanditaires : La Capitale, le Groupe Investors, Desjardins, la Caisse Desjardins du réseau municipal, la COOP P.P.M., le Club de golf de St-Hyacinthe, Molson et la Maison des Jeunes MAGI de Mercier-Ouest.

Pour l'année 2017, le Club de golf en négociation est celui de Beloeil à Mont St-Hilaire.

M. Perreault remercie les employées de la permanence de l'ACMM pour leur soutien.

En terminant, il explique le projet « Le Grand Montréal, la lecture et les enfants », qui est un programme pour faire la lecture aux enfants dans les milieux défavorisés. Étant donné la faible participation, le projet est abandonné pour l'instant.

M. Claude Papineau demande si la Conférence s'est donné une politique de financement pour les activités.

M. Langlois explique que le pourcentage de financement actuel est temporaire et fait partie du programme Avantage membre à la CCRM.

8.5 Activités sociales : M. André St-Germain

M. St-Germain, responsable de ce comité, passe en revue les activités organisées depuis la dernière assemblée annuelle :

- Le dîner des Retrouvailles : le mercredi 2 décembre 2015, à l'École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal. Encore une fois, l'activité fut fort appréciée et il y avait 77 membres.
- L'activité du printemps : le mardi 12 avril 2016, visite guidée au Musée Dufresne incluant un dîner sur place. Il y avait 41 participants.
- Dîner champêtre : le mercredi 25 mai 2016, à La Rabouillère, il y avait 62 participants.
- Sortie d'été : voyage à Washington – Philadelphie - Village Amish, du 16 au 20 juin 2016. Un excellent voyage avec une guide accompagnatrice formidable et une participation de 44 personnes.
- Groupe vélo 2016 : activités ad hoc, planifiées par M. Jacques Amyot, tout au long de l'été.

M. St-Germain invite les membres à l'activité d'automne, le mercredi 26 octobre 2016, une visite de l'atelier Nincherie et un concert d'orgue à l'église Très-Saint-Nom-de-Jésus, incluant un dîner au restaurant l'État Major. Il annonce également le dîner des Retrouvailles, le mercredi 7 décembre 2016, au même endroit que l'année dernière.

M. St-Germain précise que le voyage à Washington ne fait pas partie du programme Avantage membre.

En terminant, M. St-Germain remercie les membres de ce comité pour leur implication : Mmes Francine Caron et Claudette Rousseau et MM. Jacques Amyot et Bernard Paiement.

8.6 Évènements culturels : Mme Marjolaine Morin

Mme Morin, en collaboration avec les Maisons de la culture Maisonneuve et Ahuntsic-Cartierville, choisit pour les membres des évènements culturels, tels que : musique classique, traditionnelle, jazz, opéra, chanson, cinéma, théâtre, poésie et autres. Certains spectacles, comme ceux de l'Orchestre Métropolitain et quelques autres, sont achetés par la Conférence et sont offerts gratuitement aux membres.

Pour l'automne 2015 et l'hiver 2016, de nombreux spectacles ont été offerts aux membres, pour un total de 660 billets. Ces activités sont très appréciées par les membres, alors la Conférence continuera à offrir ce service pour la 16^e année. Comme par les années précédentes, il est important que chacun soit soucieux de bien les utiliser et assez vigilant pour redonner ou offrir les billets non utilisés.

La Maison de la culture Frontenac ne peut plus offrir de billets. Les utilisateurs devront choisir en ligne leur spectacle, en défrayant 2 \$ par billet, mais la Conférence fera parvenir aux membres la programmation de cette Maison.

Mme Morin remercie l'équipe de l'ACMM pour leur grande collaboration : présentation de l'information, réception des appels et envoi des billets aux membres. Pour terminer, elle souhaite bons spectacles à tous.

8.7 Communications : Mme Marjolaine Morin

Mme Morin présente les membres de ce comité : Mme Marie Deraspe et MM. Bernard Paiement et André St-Germain.

Chaque année, le comité fait des envois, par la poste (environ 50 % des membres) et par courrier électronique, pour informer les membres. Pour l'année 2015, une dizaine d'envois ont été faits par la poste et par courriel ainsi que quelques rappels par courriel.

8.8 Services aux membres : M. Bernard Paiement

Comme responsable des services aux membres, M. Paiement a répondu à quelques appels des membres ou les a référés aux bons intervenants.

Il a commandé les agendas de poche 2017 et, à la suite des critiques des années précédentes, c'est un tout nouvel agenda qui sera envoyé aux membres à la fin du mois de novembre ou au début de décembre.

9) RAPPORT DU PRÉSIDENT

M. Yvon Langlois, président, résume le lac-à-l'épaule qui a eu lieu l'année dernière, car à l'assemblée annuelle 2015, il n'avait pas eu le temps d'en parler. En conclusion, trois grands axes sont ressortis de ce colloque : a) les droits des membres, le régime de retraite et les assurances, b) le recrutement et les communications et c) les activités sociales et culturelles. De plus, il indique que le conseil d'administration a apporté des améliorations à son mode de fonctionnement interne. Il a été aussi retenu de diffuser les bons coups plus régulièrement et d'augmenter les ressources professionnelles pour aider les membres du conseil d'administration.

En terminant, M. Yvon Langlois, qui préside sa dernière assemblée, remercie tous les membres du conseil qui lui ont apporté leur support. Il remercie également tous les membres de leur appui et de la confiance que ceux-ci lui ont témoignée tout au long de son mandat.

M. Gilles Lachance, nouveau président, est également président de la Caisse de retraite. Se sentant en conflit, il a avisé la Caisse de retraite qu'il ne se représenterait pas comme président de celle-ci. Il présidera donc, ce soir, sa dernière assemblée à la Commission.

En terminant, M. Lachance tient à remercier M. Langlois pour son excellent travail. Ce dernier restera actif dans certains dossiers au sein de la Conférence.

10) PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions des membres ont été posées tout au long de l'assemblée.

11) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, à 17 h 15, il est proposé de lever l'assemblée annuelle.

Proposée par : Mme Marie Deraspe

Appuyée par : M. Pierre Gagnon

Adoptée à l'unanimité

Claudette Rousseau
Secrétaire

Yvon Langlois
Président

/cr
2016-10-13